

**Extrait du registre des délibérations**  
**Conseil Communautaire du 17 décembre 2018 à 15h00 à Marciac**  
**Siège de la communauté de communes**

Le conseil communautaire de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 10 décembre 2018, s'est réuni sous la présidence de M. Henri Cormier, Président.

**Conseillers communautaires titulaires présents:** Alain Audirac, Pierre Barnadas, Alain Bertin, Claudie Bertrand, Alain Bézian, Isabelle Blanchard, Simone Broustet, Henri Cormier, Catherine Costes, Cyril Cotonat, Francis Daguzan, Guillaume de Nodrest, Hélène de Resseguier, Jérôme Delesalle, Nicole Despouy, Dominique Dumont, Jean-Paul Forment (pouvoir de Gérard Castet), Pascal Fort, Jean-Louis Guilhaumon, Michel K'Delant, Jacques Ladevèze, Jean-Claude Lascombes, Gérard Lille, Michel Lille, Christian Luro, Jean-Luc Meillon, Alain Payssé, Daniel Raluy, Bruno Russo, Régis Soubabère

**Conseillers communautaires suppléants présents :** Christian Dulong, Maryse Garcia, Patrick Marchesin

**Conseillers communautaires absents :** Marie-Martine Adler, Christine Bagnarosa, Claude Barbé, Gérard Castet (pouvoir à Jean-Paul Forment), Erich Douillé, Georges Dutilh, Patrick Larribat, Serge Noilhan, Jean Pagès, Monique Persillon, Nicole Pion, Denis Poeysegur.

**Nombre de membres en exercice :** 43

**Nombre de membres présents :** 33 (34 voix)

**Secrétaire de séance :** Christian Luro

**Vote :** Unanimité

**Code :** 20181217/13/2.1

**Objet :** Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) – création et composition de la commission « PLUi »

Le Président expose :

Vu les articles L.2121-22 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales, relatifs à la détermination des commissions thématiques intercommunales,

Vu le règlement intérieur de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers adopté le 21 juillet 2014, notamment ses article 42 à 52 relatifs aux commissions thématiques,

Considérant qu'il est proposé, conformément au règlement intérieur, de composer les commissions thématiques intercommunales de 8 à 10 membres élus maximum par commission pour faciliter les échanges et la gestion des commissions (*à l'exclusion des commissions réglementaires*),

Considérant que la Conférence Intercommunale des Maires réunie le 19 novembre 2018 s'est prononcée favorablement quant à la création d'une commission « PLUi » dans le cadre

des modalités de collaboration entre les 30 communes et la communauté de communes pour l'élaboration du PLUi,

Considérant qu'il a été décidé de créer cette commission « PLUi » et de la composer d'au maximum 12 membres,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de créer** la commission « PLUi » dans le cadre des modalités mises en œuvre pour l'élaboration du document d'urbanisme ;
- **de désigner** les 12 conseillers communautaires suivants membres de la commission « PLUi », étant précisé que M. Henri Cormier, Président, est président de droit de la commission :
  - Christine Bagnarosa, conseillère communautaire,
  - Pierre Barnadas, conseiller communautaire,
  - Alain Bézian, conseiller communautaire,
  - Isabelle Blanchard, conseillère communautaire,
  - Simone Broustet, conseillère communautaire,
  - Cyril Cotonat, conseiller communautaire,
  - Jérôme Delesalle, conseiller communautaire,
  - Michel K'Delant, conseiller communautaire,
  - Gérard Lille, conseiller communautaire,
  - Jean – Luc Meillon, conseiller communautaire.
  - Alain Payssé, conseiller communautaire,
  - Régis Soubabère, conseiller communautaire,

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Henri Cormier